



Conditions d'application de garantie

Par **TAXELIN**, le **16/07/2008** à **10:24**

Bonjour et d'avance merci de me préciser ce que je devrai faire...

J'anticipe la réponse "formelle" de DARTY, qui au téléphone me laisse comprendre ce qu'elle sera sans doute...

Mon vieux four combiné de plus de 15 ans montre des signes de faiblesse.

Le 21 mai 08, j'achète un four combiné Samsung avec une garantie complémentaire 5 ans. 1 mois plus tard le four s'arrête brusquement de fonctionner.

Intervention du SAV le 25 juin : le four est rebranché, et l'installation vérifiée et validée, "RAS" je peux continuer ainsi.

J'envoie un courrier AR pour demander si je peux continuer à utiliser le four, et je reçois un appel du SAV qui souhaite changer le moteur du ventilateur.

Le 30 juin même panne. Le 4 juillet changement du moteur de ventilateur. Le 6 juillet même panne. Le 7 appel au SAV qui enlève le four afin de le tester dans leur locaux. Le 15 juillet je tel pour avoir des nouvelles, on me dit que le four fonctionne bien et que la panne est probablement due au fait qu'il est trop encastré chez moi, et qu'ils vont faire le test dans ces conditions. (Ceci n'a jamais été évoqué par les 2 techniciens qui sont intervenus, le premier précisant sur son bon d'intervention que "l'appareil n'est pas encastré").

Le SAV fait référence au mode d'emploi qui donnerait les dimensions nécessaires autour du four. Informations que j'ignorais au moment de l'achat, et que j'apprends ce jour.

En effet, J'ai acheté ce four aux entrepôts Darty, (appareils d'expo, défauts d'aspect, sans emballage etc..) et je n'ai pour documents que la carte et les conditions de garantie constructeur, un livre de recettes, facture et extension garantie. Rien qui spécifie des dimensions...

Je précise qu'il s'agit d'un four à poser, (non-encastrable), et que le même produit existe en "encastrable". Que la panne survient lorsqu'on programme une température supérieure à 220°C après 20mn environ. Je n'ai pas eu de panne le premier mois car je ne l'ai pas utilisé dans ces conditions.

Que devrais-je faire si, comme je le présente, (et qui est de surcroît possible), on me dit que ces pannes sont dues à l'implantation du four, alors que l'ancien four a fonctionné dans ces conditions toutes ces années. et que je n'ai pas d'autres possibilités de le placer dans ma cuisine... Il est clair que si j'avais été pu avoir l'information, j'aurais choisi un modèle adapté.

Merci de votre Savoir